

Conclusions du Conseil européen de Lisbonne: extrait sur le rôle de la BEI (23 et 24 mars 2000)

Légende: En mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, les dirigeants européens se sont fixés pour but de faire de l'Europe en dix ans «l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde». Depuis, un des objectifs opérationnels prioritaires de la BEI est de contribuer à la mise en œuvre de cette initiative ambitieuse, la «stratégie de Lisbonne».

Source: Conseil européen - Conclusions de la présidence (Lisbonne, 23 et 24 mars 2000). [EN LIGNE]. [Strasbourg]: Parlement européen, [18.04.2012]. Disponible sur http://www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_lisbonne_extrait_sur_le_role_de_la_bei_23_et_24_mars_2000-fr-c5c91947-6659-4942-8309-5d963b158a8a.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000

Le Conseil européen a tenu une réunion extraordinaire les 23 et 24 mars 2000 à Lisbonne afin de définir pour l'Union un nouvel objectif stratégique dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance. La réunion a commencé par un échange de vues avec la Présidente du Parlement européen, Madame Nicole Fontaine, sur les principaux thèmes de discussion.

I. Emploi, réforme économique et cohésion sociale

[...]

Mise en pratique des décisions : une approche plus cohérente et plus systématique

[...]

Mobiliser les moyens nécessaires

41. La réalisation du nouvel objectif stratégique reposera essentiellement sur le secteur privé et sur des partenariats entre les secteurs public et privé. Elle dépendra d'une mobilisation des ressources disponibles sur les marchés et des efforts consentis par les États membres. Le rôle de l'Union est de servir de catalyseur pour ce processus, en établissant un cadre efficace permettant de mobiliser toutes les ressources disponibles pour assurer la transition vers l'économie de la connaissance et en apportant sa propre contribution à cet effort dans le cadre des politiques communautaires existantes tout en respectant l'Agenda 2000. En outre, le Conseil européen se félicite de la contribution que la BEI est prête à apporter à la formation du capital humain, aux PME et à l'esprit d'entreprise, à la R&D, aux réseaux des technologies de l'information et des télécommunications et à l'innovation. Dans le cadre de l'initiative "Innovation 2000", la BEI devrait, comme elle en a l'intention, dégager une nouvelle tranche d'un milliard d'euros pour des opérations de capital-risque en faveur des PME et consacrer aux domaines prioritaires son programme de prêts spécifique d'un montant de 12 à 15 milliards d'euros pour les trois prochaines années.

[...]